



## Licenciement avec cause réelle et sérieuse

Par **lila004**, le **30/12/2013 à 18:34**

Bonjour,

Pour contester au prud'homme un licenciement avec cause réelle et sérieuse mieux vaut être défendu par un représentant syndical ou un avocat?

Sachant que la vraie raison de mon licenciement est la dénonciation de mon harcèlement morale par plusieurs supérieurs.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/12/2013 à 18:42**

Bonjour,

Il n'y a pas de règle générale, il existe des défenseurs syndicaux aussi compétents que des avocats mais il faut déjà que votre dossier soit pris en charge par l'organisation si vous n'êtes pas syndiqué...

Si vous prenez un avocat, il faudrait qu'il soit spécialiste en Droit du Travail...

Par **lila004**, le **30/12/2013 à 19:23**

Merci pour votre réponse,

Donc un représentant syndical selon vous peut être aussi compétent pour plaider mon HM qu'un avocat spécialiste en droit du travail?

Le soucis c'est que je ne connais aucun avocat, je ne sais pas comment bien le choisir, j'ai peur de me tromper et devoir changer par la suite. C'est pour cela que je pense à faire appel à un représentant syndical, au moins il me coûtera moins cher (même si je bénéficierais de l'aide juridique mais je dois attendre un mois pour avoir la réponse et ça ne règlera pas la totalité de mes dépenses si je vais jusqu'en appel je pense).

Je suis impatiente, je veux en finir au plus vite.

Par **P.M.**, le **30/12/2013** à **19:32**

Si vous avez l'[Aide Juridictionnelle](#) totale, elle prendra en charge les honoraires de l'avocat s'il en accepte le principe...

Si vous remplissez les conditions, vous pourriez rencontrer l'avocat avant d'avoir la réponse à condition qu'il ne vous facture pas le premier rendez-vous, de toute façon, la procédure sera longue...

Par **lila004**, le **30/12/2013** à **19:47**

Pourtant l'inspection du travail ( qui est au courant de toute l'affaire et s'est même déplacée en entreprise) me dit qu'une fois le dossier déposé tout ira vite en quelques mois selon elle?

Avez-vous des conseils pour bien choisir un avocat?

Les motifs de mon licenciement sont:

- menace et accusation répétée auprès de plusieurs salariés ( mes supérieurs)

- Insubordination ( j'ai réclamé un témoin pour assister à mes entretiens puisqu'à chaque fois on me hurle dessus, on me menace et on se moque de moi et on m'empêche de bien faire mon travail)

- Absence injustifiée ( arrêt maladie pour souffrance au travail, envoyé dans les temps et je les ai appelé pour les prévenir le jour même y compris pour ma prolongation)

Par **P.M.**, le **30/12/2013** à **20:42**

Quelques mois, ceci peut paraître long pour certains et c'est selon l'encombrement du rôle du Conseil de Prud'Hommes, d'autre part, il peut y avoir un Appel ensuite de la décision de première instance...

Vous pourrez déjà trouver la liste par spécialités auprès du Barreau local et même en vous rendant au Conseil de Prud'Hommes vous pourrez en entendre plaider, d'autre part, les organisation syndicales, si elle ne prennent pas en charge votre dossier, pourront éventuellement vous en indiquer et même vous faire bénéficier de conditions d'honoraires préférentielles...

Par **lila004**, le **30/12/2013** à **22:24**

Merci pour ces renseignements, je vous tiendrai au courant sur la suite des évènements.

Cordialement.